

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 janvier 2013 ajournée au 21 janvier 2013 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Françoise Cormier  
André Picard  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Sont absents :  
Daniel Leblanc  
Jean Brousseau

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**017-2013**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

**R 018-2013**

**FÊTE DE LA PÊCHE 2013**

Sur la proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice du service des loisirs, Annie Loyer à procéder à l'inscription de la municipalité de Crabtree à la Fête de la pêche du MRNF qui se tiendra les 7, 8 et 9 juin 2013.

**ADOPTÉ**

**R 019-2013**

**RADIATION DE COMPTES POUR MAUVAISES CRÉANCES**

**ATTENDU QUE** le 20 décembre 2011, la municipalité a facturé madame Kim Bengivengo du 225, 11<sup>e</sup> Rue, #1 pour des livres non retournés à la bibliothèque pour la somme de 205,60 \$, plus les intérêts courus à ce jour;

**ATTENDU QUE** le 20 décembre 2011, la municipalité a facturé madame Vanessa Bourdeau du 443, 4<sup>e</sup> Avenue, #2 pour des livres non retournés à la bibliothèque pour la somme de 33,56 \$, plus les intérêts courus à ce jour;

**ATTENDU QUE** ses 2 personnes sont déménagées sans laisser d'adresse près et n'ont toujours pas remboursé lesdites factures;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de radier les factures CRF1100502 et CRF1100501, adressées à madame Kim Bengivengo du 225, 11<sup>e</sup> Rue, #1 qui totalise un montant de 216,56 \$ de même que la facture CRF1100520 adressée à madame Vanessa Bourdeau du 443, 4<sup>e</sup> Avenue, #2 qui totalise un montant de 35,35 \$.

**ADOPTÉ**

**R 020-2013**

**DEMANDE D'APPUI MAISON PAULINE BONIN**

Sur la proposition de Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la Maison Pauline Bonin dans ses démarches d'obtenir un financement récurrent de 170 000 \$ par année et de mandater le directeur général afin d'envoyer une lettre à la députée Véronique Hivon, à l'Agence régionale de la santé

et des services sociaux, au ministère de la Santé et des Services sociaux avec copie à la Maison Pauline Bonin.

**ADOPTÉ**

**R 021-2013**

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE CONTRIBUTION LORS D'ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE SOCIAUX**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut ajouter à la politique les cas où l'on peut envoyer des cadeaux aux personnes ayant été hospitalisées ou pour une convalescence suite à une intervention chirurgicale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de reconnaissance et de contribution lors d'événements à caractère sociaux telle que présentée par le directeur général.

**ADOPTÉ**

**R 022-2013**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE « CHANGEZ D'AIR » POUR LE RETRAIT VOLONTAIRE DU CHAUFFAGE AU BOIS DANS LES RÉSIDENCES**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**D'autoriser** le directeur général et secrétaire-trésorier, pour et au nom de la municipalité, à procéder à la signature d'un protocole d'entente tel que reçu dans le courriel du 9 janvier 2013 et préparé par madame Annie Courchesne de l'Association Québécoise de Lutte contre La Pollution Atmosphérique (AQLPA);

**QUE** le conseil s'engage à déboursier un montant maximum 1 000 \$ soit 10 x 100 \$.

**ADOPTÉ**

**R 023-2013**

**POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE MAINTIEN D'UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE POUR TOUS**

**ATTENDU QU'**au cours des dernières années, plusieurs événements au Québec ont montré la nécessité de protéger élus, citoyens et employés contre toute manifestation de violence, quelle que soit sa forme;

**ATTENDU QUE** le conseil veut affirmer haut et fort dans son milieu que la violence est inacceptable et intolérable;

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé au conseil une proposition de politique pour contrer et gérer la violence en milieu municipal à partir d'un projet présenté par la FQM et l'ADMQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la « politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous », tel que déposé par le directeur général.

**ADOPTÉ**

**R 024-2013**

**FORMATION POUR FONCTIONNAIRES**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**D'autoriser** le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre entente avec le CÉGEP Sorel-Tracy afin d'offrir aux 9 fonctionnaires une formation commune pour une journée au printemps 2013 et une autre à l'automne 2013;

Le tout tel que présenté dans les 2 offres du 21 janvier 2013 préparées par madame Fabienne Desroches, directrice générale et directrice de la formation continue pour la somme de 1 311,53 \$ par offre, incluant les taxes et excluant les manuels de formation.

**ADOPTÉ**

**R 025-2013**

**FORMATION POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**D'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre entente avec le CÉGEP Sorel-Tracy afin d'offrir une formation coaching d'une durée de 15 heures sur « le service à la clientèle, ses étapes et ses composantes »;

Le tout tel que présenté dans l'offre du 21 janvier 2013 préparée par madame Fabienne Desroches, directrice générale et directrice de la formation continue pour la somme de 2 230,52 \$ par offre, incluant les taxes et les manuels de formation.

**ADOPTÉ**

**R 026-2013**

**FORMATION SUR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'employé spécialisé, Martin Blouin à participer à une formation « sur l'économie d'eau potable dans les petites et moyennes municipalités » le 21 février 2013 et de défrayer les frais qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 027-2013**

**DÉFI 12 HEURES VAL ST-CÔME**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement de l'inscription d'une équipe de 8 skieurs afin de participer au Défi 12 heures Val St-Côme au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière qui aura lieu le samedi 9 mars 2013, au coût de 500 \$, à condition d'obtenir le nombre d'équipiers nécessaire à la formation d'une équipe.

**ADOPTÉ**

**R 028-2013**

**MANDAT À BMI EXPERTS-CONSEILS POUR DEMANDE DE CA AU MDDEP**

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**DE** mandater de la firme BMI experts-conseils inc. à soumettre la demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre des travaux dans les cours du Trait-Carré et Granger;

**DE** confirmer l'engagement de la municipalité de Crabtree de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ;

**D'**émettre un chèque de 2 739,00 \$ à l'ordre du « ministère des Finances ».

**ADOPTÉ**

**R 029-2013**

**MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRE PARC DE L'ÉRABLIÈRE**

Sur la proposition d'André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le directeur général afin de procéder à un appel d'offres pour de soumissions afin de construire des pistes cyclables et pédestres dans le parc de l'Érablière.

**ADOPTÉ**

**R 030-2013**

**SOUSSIONS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX DE LA 13<sup>E</sup> RUE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives l'étude géotechnique concernant les travaux sur la 13<sup>e</sup> Rue à savoir:

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>PRIX (avec taxes)</b>
Services EXP	11 152,58 \$
LVM	11 382,53 \$
Solmatech inc.	11 382,53 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Services EXP. au prix de 11 152,58 \$\$ taxes incluses, laquelle soumission est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**031-2013**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE POTEAUX SUR LA 2<sup>E</sup> AVENUE ENTRE LA 8<sup>E</sup> RUE ET LA 5<sup>E</sup> RUE**

André Picard, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt décrétant le déplacement de 6 poteaux d'Hydro-Québec, incluant les services de BELL et Vidéotron d'une somme estimée à 57 891 \$.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**R 032-2013**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-223 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROP-PLEIN AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL NON CONVENTIONNEL DANS LE SECTEUR DES « TERRASSES DU CHARME »**

Sur la proposition d'André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2013-223 décrétant des travaux de construction d'un trop-plein au réseau d'égout pluvial non conventionnel dans le secteur des « terrasses du charme » soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2013-223**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROP-PLEIN AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL NON CONVENTIONNEL DANS LE SECTEUR DES « TERRASSES DU CHARME »**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réaliser les travaux de correction de l'égout pluvial suite à la forte pluie survenue le 11 août 2012;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire 3 décembre 2012;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE** et pour ces motifs, il est proposé par André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2013-223 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 :

Le conseil décrète et autorise des travaux de construction d'un trop-plein au réseau d'égout pluvial non conventionnel dans le secteur des « Terrasses du Charme », ces travaux étant estimés à un montant de 77 363 \$ tel qu'il appert dans l'estimé préparé par Olivier Fréchette, ing. jr pour la firme Beaudoin Hurens, daté du 20 décembre joint à l'annexe «A».

Article 3 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 77 363 \$ aux fins du présent règlement.

Article 4 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 77 363 \$

Article 5 :

Cet emprunt sera remboursé en un terme de vingt (20) ans.

Article 6 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8 :

Le Conseil affecte toute subvention gouvernementale qui pourrait lui être versée à l'égard de tout ou partie des travaux décrétés par le présent règlement, à la réduction de l'emprunt décrété par les présentes.

## Article 9 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

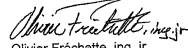
### Annexe « A »



MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE  
CONSTRUCTION D'UN TROP-PLEIN AU RÉSEAU  
D'ÉGOUT PLUVIAL NON-CONVENTIONNEL DANS LE  
SECTEUR DES "TERRASSES DU CHARME" - OPTION B  
NOTRE DOSSIER : J8370-01 Le 20 déc. 2012

<b>1.0 2e Rue (longueur ± 70 mètres)</b>	
1.1 Canalisation de fossés	14 135.00 \$
1.2 Voirie et aménagements extérieurs (réfections)	8 827.50 \$
	<hr/>
	22 962.50 \$
<b>2.0 Terrain de la Municipalité (longueur ± 200 mètres)</b>	
2.1 Canalisation de fossé	25 080.00 \$
2.2 Voirie et aménagements extérieurs (réfections)	8 030.00 \$
	<hr/>
	33 110.00 \$
	<hr/>
Sous-total	56 072.50 \$
Contingences du projet (5 % du sous-total)	2 803.63 \$
Frais d'ingénierie (10 % du sous-total)	5 607.25 \$
Frais de règlement d'emprunt (5 % du sous-total)	2 803.63 \$
	<hr/>
Sous-total	67 287.01 \$
T.P.S. 5 %	3 364.35 \$
T.V.Q. 9,5 %	6 711.88 \$
	<hr/>
<b>TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE</b>	<b>77 363.24 \$</b>

Beaudoin Hurens

  
Olivier Fréchette, Ing. jr.  
(# OIQ 5010539)

/mt

R:\11-projet\8370-01\Civil\Fichiers sources\Estimations (B-1)\[Estimation préliminaire - Option B.xlm]Estimation 1

Page 1 de 4

**1.0 2e Rue (longueur ± 70 mètres)**

**1.1 Canalisation de fossés**

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix global
1.1.1 Puisard et canalisation existants à enlever et mise en place d'un bouchon étanche sur la canalisation existante	1 unité	500.00 \$	500.00 \$
1.1.2 Raccord à l'égout existant	2 unités	500.00 \$	1 000.00 \$
1.1.3 Tuyau de 300mmø en PEhd de type SOLFLOMAX (ou équivalent approuvé)	75 m.lin.	90.00 \$	6 750.00 \$
1.1.4 Puisard de type P-1, incluant dalle de béton	2 unités	2 000.00 \$	4 000.00 \$
1.1.5 Isolant rigide type HI-40, 50mm d'épaisseur	20 m.ca.	30.00 \$	600.00 \$
Sous-total			12 850.00 \$
Imprévus ±10% du sous-total			1 285.00 \$
<b>Total article 1.1</b>			<b>14 135.00 \$</b>

**1.2 Voirie et aménagements extérieurs (réfections)**

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix global
1.2.1 Clôture existante à enlever et à replacer	1 unité	500.00 \$	500.00 \$
1.2.2 Coussin de sable classe "A" de 300mm d'épaisseur	40 t.mét.	10.00 \$	400.00 \$
1.2.3 Pierre concassée 56-0mm sur 250mm d'épaisseur	45 t.mét.	25.00 \$	1 125.00 \$
1.2.4 Pierre concassée 20-0mm sur 150mm d'épaisseur	30 t.mét.	25.00 \$	750.00 \$

Page 2 de 4



Description	Quantité	Prix unitaire	Prix global
1.2.5 Béton bitumineux EB-10S à 165kg/m <sup>2</sup> PG 58-34 incluant préparation avant pavage (pour réparation)	15 t.mét.	150.00 \$	2 250.00 \$
1.2.6 Engazonnement (tourbe en plaque) incluant 150mm de terre végétale	200 m.ca.	10.00 \$	2 000.00 \$
1.2.7 Sécurisation du chantier	Forfaitaire		1 000.00 \$
Sous-total			8 025.00 \$
Imprévus ±10% du sous-total			802.50 \$
<b>Total article 1.2</b>			<b>8 827.50 \$</b>

**2.0 Terrain de la Municipalité (longueur ± 200 mètres)**

**2.1 Canalisation de fossé**

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix global
2.1.1 Raccord à l'égout existant	1 unité	500.00 \$	500.00 \$
2.1.2 Tuyau de 300mmø en PEhd de type SOLFLOMAX (ou équivalent approuvé)	200 m.lin.	90.00 \$	18 000.00 \$
2.1.3 Puisard de type P-1, incluant dalle de béton	2 unités	2 000.00 \$	4 000.00 \$
2.1.4 Perré de protection incluant membrane géotextile	1 unité	300.00 \$	300.00 \$
Sous-total			22 800.00 \$
Imprévus ±10% du sous-total			2 280.00 \$
<b>Total article 2.1</b>			<b>25 080.00 \$</b>

**2.2 Voirie et aménagements extérieurs (réfections)**

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix global
2.2.1 Pierre concassée 20-0mm, épaisseur variable (pour réparation)	100 t.mét.	25.00 \$	2 500.00 \$
2.2.2 Remblai de classe "B" pour profilage des talus autour des puisards proposés	1 unité	500.00 \$	500.00 \$

Page 3 de 4



<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>2.2.3</u> Engazonnement (tourbe en plaque) incluant 150mm de terre végétale	250 m.ca.	10.00 \$	2 500.00 \$
<u>2.2.4</u> Ensemencement hydraulique incluant 150mm de terre végétale	250 m.ca.	6.00 \$	1 500.00 \$
<u>2.2.5</u> Sécurisation du chantier	Forfaitaire		300.00 \$
Sous-total			7 300.00 \$
Imprévis ±10% du sous-total			730.00 \$
<b>Total article 2.2</b>			<b>8 030.00 \$</b>

**R 033-2013**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR DÉPLACEMENT D'HAUBANS ET UN POTEAU DE SOUTIEN**

Sur la proposition d'André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de demander à Hydro-Québec dans le cadre des travaux dans les cours d'eau du Trait-Carré et Granger de demander le déplacement de 3 haubans et d'un poteau de soutien afin de permettre de modifier le chemin Ste-marie et permettre de replacer correctement le cours d'eau.

**ADOPTÉ**

**R 034-2013**

**APPROBATION DU DEVIS PARC DE L'ÉRABLIÈRE**

**ATTENDU QUE** dans un courriel du 17 janvier 2013 madame Senia Lebron Martinez du MTQ nous informait que nous devons faire adopter par le conseil le devis pour être admissible à la subvention;

**ATTENDU QUE** le directeur général a présenté au conseil une devis pour les travaux à réaliser dans le Parc de L'Érablière préparée par l'inspectrice municipale, Justine Jetté Desrosiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le devis pour les travaux de pistes cyclables et pédestres à être réalisés dans le parc de L'érablière.

**ADOPTÉ**



**R 035-2013**

**AJUSTEMENT DU PRIX POUR L' ACHAT DE 2 PARCELLES DE TERRAINS POUR TRAVAUX DE COURS D'EAU DU TRAIT-CARRÉ**

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 7 janvier 2013 la résolution R 014-2013 autorisant le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'acquisition d'une partie d'une partie des lots 3022856 et 4238994 pour la somme de 16 701,44 \$ excluant les taxes et d'une partie du lot de 3022857 pour la somme de 6 205,06 \$ excluant les taxes.

**ATTENDU QU'**une rencontre a eu lieu le 19 janvier 2013 entre les propriétaires des parcelles à acquérir et les représentants de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajuster le prix de 300 \$ pour chacune des 2 parcelles de terrains;

**ATTENDU QUE** le projet consiste en l'acquisition d'une bande d'environ 7 mètres longeant le chemin Ste-Marie et le ruisseau du Trait-Carré sur une longueur d'environ 300 mètres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** modifier la résolution R 014-2013 afin d'ajuster les montants d'achat en fonction de la superficie à acquérir;

**D'**autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'acquisition d'une partie d'une partie des lots 3022856 et 4238994 pour la somme de 17 001,44 \$ excluant les taxes et d'une partie du lot de 3022857 pour la somme de 6 505,06 \$ excluant les taxes.

**QUE** le notaire Me Jacques Raymond soit mandaté afin de préparer les actes nécessaires à la réalisation de la vente.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés dans les revenus provenant de la taxe spéciale pour l'entretien des cours d'eau et fossés.

**ADOPTÉ**

**R 036-2013**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 17 janvier 2013, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 53 084,60 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 17 janvier 2013, d'une somme de 13 375,93 \$, du lot 4 du 17 janvier 2013 pour dépôt direct d'une somme de 3 176,51 \$ et du lot 5 de 2012 du 17 janvier 2013, d'une somme de 10 758,22 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**R 037-2013**

**AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ARCHIVES**

**ATTENDU QUE** selon l'article 199 du Code municipal le secrétaire-trésorier doit obtenir la permission du conseil pour se désister de documents appartenant à la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté le 19 février 2009 une refonte du calendrier de conservation qui lui a reçu l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales le 17 avril 2009;

**ATTENDU QUE** directeur général a déposé au conseil une liste de documents ayant atteint le délai de conservation et pouvant être détruits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Françoise Cormier et résolu unanimement par les conseillers, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à détruire les documents apparaissant sur la liste déposée au conseil.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.